

Bulletin d'inscription

Formations 2nd semestre 2014

à retourner par courrier au CROS de Lorraine accompagné du chèque de caution
Maison Régionale des Sports de Lorraine – 13, rue Jean Moulin – BP 70001 – 54510 TOMBLAINE

Confirmation d'ouverture de la session 7 jours avant le début de la formation prévue.

1 - VIE ASSOCIATIVE 4

- 1.1 - Bien organiser son association.....4
Le lundi 22 et le mardi 23 septembre 2014
- 1.2 - Manager de proximité : mieux gérer les ressources humaines dans l'association...4
Le mardi 30 septembre et le mercredi 1^{er} octobre 2014
- 1.3 - Connaître l'environnement institutionnel de l'association5
Le vendredi 3 octobre 2014
- 1.4 - Management de projet associatif.....5
Le lundi 6 et le mardi 7 octobre 2014
- 1.5 - Savoir animer les instances pour fidéliser les bénévoles.....5
Le vendredi 7 novembre 2014
- 1.6 - Manager un groupe de travail.....6
Le jeudi 13 et le vendredi 14 novembre 2014
- 1.7 - Préparer et animer une réunion.....6
Le lundi 15 et le mardi 16 décembre 2014

2 - COMMUNICATION 7

- 2.1 - Elaborer un plan de communication7
Le lundi 3 et le mardi 4 novembre 2014
- 2.2 - Créer ses outils de communication7
Le lundi 17 et le mardi 18 novembre 2014
- 2.3 - Prise de parole en public.....7
Le lundi 24 et le mardi 25 novembre 2014
- 2.4 - Utiliser les réseaux sociaux8
Le lundi 1^{er} et le mardi 2 décembre 2014

3 - GESTION FINANCIÈRE 8

- 3.1 - Comptabilité avancée.....8
Le lundi 13 et le mardi 14 octobre 2014
- 3.2 - Savoir démarcher des partenaires privés....8
Le mercredi 10 décembre 2014
- 3.3 - Connaître et mobiliser les sources de financement public.....9
Le jeudi 11 décembre 2014
- 3.4 - Elaborer le budget de l'association9
Le vendredi 12 décembre 2014

4- SÉCURITÉ 9

- 4.1 - Sauveteur secouriste du travail (SST).....9
Nous consulter
- 4.2 - Recyclage SST.....9
Nous consulter

5 - INFORMATIQUE 10

Nous consulter

6 - LANGUES 10

Nous consulter

7 - SÉCURISATION DU PARCOURS PROFESSIONNEL 10

- Bilan de compétences10
Nous consulter

Association

Raison sociale

Interlocuteur

Nombre de salariés < à 10 salariés de 10 à 20 salariés

Adhérent AGEFOS PME n° Non-adhérent

Siret

Adresse

Code Postal Ville

Tél. Fax

Courriel

| Nom(s) et Prénom(s) | H/F | CSP ⁽¹⁾ | Âge | N° de stage | Repas ⁽²⁾ |
|---------------------|-----|--------------------|-----|-------------|----------------------|
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |
| | | | | | |

(1) CSP : 1 - Ouvrier non qualifié 2 - Ouvrier qualifié
3 - Employé 4 - Technicien, agent de maîtrise, VRP
5 - Ingénieur et cadre 6 - Dirigeant salarié
7 - Dirigeant bénévole

(2) Repas pris en charge par le CROSL

Documents à joindre à ce bulletin d'inscription :

- chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre du CROSL (ce chèque vous sera rendu à l'issue de votre participation effective au stage).
- chèque pour paiement de la formation pour les non cotisants auprès d'AGEFOS PME au titre du plan et de la professionnalisation, libellé au nom de l'organisme de formation.

Date / ___ / ___ / ___ /

Nom, qualité

Cachet et signature de l'employeur



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE

Public concerné par les formations

Les actions sont accessibles aux salariés et aux dirigeants bénévoles de toutes les associations sportives lorraines dans la limite des places disponibles. Tout autre bénévole intéressé par ces formations doit contacter en amont Irène Giroux au CROSL.

Prise en charge des salariés

Les formations sont gratuites pour les associations qui versent la totalité de leurs contributions conventionnelles à Agefos PME.

Les coûts pédagogiques sont réglés directement à l'organisme de formation.

Prise en charge des bénévoles

Contactez Irène Giroux au CROSL pour connaître les modalités de prise en charge des bénévoles non dirigeants.

Autre public

Le règlement des frais de formation

Un chèque individuel au nom de l'organisme de formation sera à envoyer au CROSL à l'inscription. La recherche de financement du coût pédagogique est à votre charge.

Prise en charge des frais de repas et de transport pour tous les participants d'associations sportives

Les repas proposés pour les formations en journée à la Maison Régionale des Sports de Lorraine sont pris en groupe et réglés directement par le CROSL. Pour les formations se déroulant à un autre endroit, les repas sont remboursés sur présentation de facture à hauteur de 12€ par personne maximum.

Pour les frais de transport, un formulaire vous sera remis par le CROSL. Le remboursement se fera à l'association sportive uniquement et sur présentation d'un RIB (transport entre le siège de l'association et le lieu de formation, un seul remboursement par structure et par formation).

Thèmes de formations que vous souhaiteriez voir proposés dans la prochaine offre

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos suggestions même si vous ne vous inscrivez pas à ces sessions.

-
-
-

POUR TOUTE INFORMATION CONTACTER

Irène Giroux au CROSL de Lorraine

Tél. : 03 83 18 87 04

irene.giroux@lorraine-sport.com

Gérald Vincent à Agefos PME

Tél. : 03 87 32 30 48

gvincent@agefos-pme.com

Pensez également à consulter le site Internet du CROSL et à vous inscrire à la newsletter afin de recevoir périodiquement toutes les informations sur le sport lorrain.

<http://lorraine.franceolympique.com>